



Centre des Compétences futures – Future Skills Centre

Appel de propositions

Préparer l'avenir du travail à affronter l'adversité : défi innovation compétences



Centre des
Compétences futures

Introduction

La crise de la COVID-19 entraîne des perturbations économiques sans précédent, de l'incertitude et des difficultés pour bien des Canadiens et Canadiennes et nous commençons à comprendre que des secteurs d'activités, des régions et des populations seront frappés plus durement que d'autres. En effet, les deux tiers des trois millions de pertes d'emploi – un record – survenues en mars et en avril touchent le personnel des ventes et des services, des emplois où les jeunes, les femmes, les Autochtones, les immigrants et les personnes racialisées sont largement majoritaires.

Par contre, ces graves difficultés sont accompagnées de nouvelles possibilités. Certains secteurs, comme les soins de santé, sont aux prises avec d'importants besoins à combler qui exigent de nouvelles compétences. Ailleurs, il faudra accélérer l'adoption de nouvelles technologies. Il deviendra donc essentiel d'innover dans la formation professionnelle pour mieux aider les personnes concernées à réorienter leur carrière. Cette évolution du marché du travail est l'occasion rêvée de mettre le principe d'inclusion à l'avant-plan, à l'heure où nous traçons la voie vers une économie plus forte.

Le Centre des Compétences futures est un laboratoire pancanadien avant-gardiste qui vise à promouvoir l'innovation dans le développement des compétences. Dans les prochains mois, nous chercherons à nouer des partenariats pour mieux comprendre l'évolution des besoins en matière de compétences dans le contexte de la relance économique. Nous avons pour objectif de favoriser l'élaboration et la mise à l'essai de solutions innovantes qui tirent avantage des possibilités d'acquisition de compétences, qui permettront de faire face aux défis à venir et contribueront à un programme d'enseignement plus efficace qui fonctionne pour tout le monde.

Aperçu et objectifs de l'appel

Le défi compétences et innovation : protéger le monde du travail de demain contre les secousses accueille les propositions qui visent à examiner et à démontrer les façons dont l'innovation en matière de compétence peut favoriser la résilience et ouvrir de nouvelles voies dans le contexte d'une crise socioéconomique comme celle de la COVID-19.

Les propositions doivent avoir pour objectif d'examiner les nouvelles données et les nouveaux modèles s'appliquant à au moins une des trois couches de l'écosystème des compétences :

- **Innovation à l'appui des travailleurs** : Au vu de l'évolution rapide et souvent déroutante du marché du travail, les gens ont besoin de différentes mesures de soutien pour s'y retrouver dans ces conditions changeantes et dans les nouvelles possibilités de manière à prendre des décisions éclairées quant à leur formation et à leur cheminement de carrière. La nouvelle réalité exige de nouvelles méthodes. Dans le cadre de ce processus, nous devons nous assurer de toucher les populations qui n'étaient pas prises en compte auparavant de manière à ce que tous puissent profiter des possibilités de formation professionnelle.
- **Innovation à l'appui des organisations** : La crise actuelle cause des perturbations sans précédent pour les organisations, que ce soit des petites ou grandes entreprises, des gouvernements, des établissements d'enseignement ou des organismes de prestation de services. Elle a également stimulé comme jamais l'innovation dans les modalités de travail, l'élaboration de politiques et l'exécution de programmes. L'innovation et la souplesse des mesures prises pour faire face aux perturbations représentent une nouvelle occasion de favoriser la flexibilité, la portée, l'efficacité et l'efficacé. Le déploiement rapide de la technologie et de la virtualisation sont à l'origine de défis de taille, mais permettent également d'améliorer la coordination et les échanges d'une organisation à l'autre et d'élargir la portée des services. Les employeurs pourraient avoir besoin d'aide pour reconcevoir leurs processus tout au long du cycle de la formation professionnelle et de l'emploi.

ZAZ



- **Changements dans les systèmes** : La fragmentation, le chevauchement et les résultats inégaux sont à l'origine des difficultés avec lesquelles l'écosystème des compétences et de l'emploi est aux prises depuis longtemps. Comment pouvons-nous utiliser des leviers à l'échelle des systèmes – politiques et programmes de financement, associations sectorielles, infrastructures – pour faire face aux problèmes, saisir les occasions ou appliquer à d'autres les solutions innovantes? Quel est le rôle des compétences dans l'élimination des obstacles démesurés qui ont mené au sous-emploi des populations désavantagées à l'échelle des systèmes?

Devant cette crise, nous cherchons les possibilités d'innovation dans les domaines mentionnés ci-dessus au moyen d'activités comme celles-ci :

- **Recherche** : mener des recherches pour comprendre la nouvelle réalité en matière de compétences et générer des solutions adaptées.
- **Réseaux** : favoriser des réseaux et des partenariats pour mobiliser les communautés dans le développement des compétences, principalement les organisations et les populations qui font face à des obstacles, et pour assurer la diffusion et l'adoption de pratiques prometteuses.
- **Projets pilotes** : concevoir, élaborer, mettre à l'essai et étendre des projets pilotes axés sur de nouveaux modèles de formation professionnelle, applicables à une personne ou à un secteur d'activités, qui diffèrent manifestement des approches actuelles.

Nous donnerons la priorité aux propositions qui ciblent des secteurs d'activités, des régions ou des populations où les bouleversements – bons ou mauvais – sont les plus pressants et susceptibles de durer longtemps. Ce sont les nouvelles données probantes sur les tendances sur l'économie et le marché du travail qui guideront nos décisions.

Ajoutons que le CCF recherche les partenariats avant-gardistes qui ont véritablement pour objectif de mettre à l'essai des modèles innovants. Le financement des modèles ayant fait leurs preuves – bien qu'absolument nécessaire – ne fait pas partie du mandat du Centre, qui est axé sur l'innovation.

Lignes directrices en matière de financement

Au vu des répercussions sans précédent de la crise actuelle sur toute la main-d'œuvre, nous croyons que les solutions innovantes seront nécessairement différentes d'une région, d'un secteur d'activités et d'une population à l'autre. Par conséquent, nous devons adopter une approche ouverte et flexible pour retenir les idées qui tiennent compte de cette diversité d'expériences et qui peuvent s'adapter à de multiples voies et échéanciers.

Ce qui signifie que :

- Le Centre accepte les propositions, quelle que soit l'étape du cycle d'innovation, du début du processus, comme l'évaluation des besoins et la génération de concepts au moyen de la recherche, de la conception et du prototypage, jusqu'à l'étape de la prestation et de l'itération.

À cette première étape, le CCF demeure flexible en ce qui a trait à l'ampleur, au stade, à la vitesse et à la portée des éventuels partenariats.

Par exemple :

- Les nouveaux partenariats locaux ou les idées de projets novateurs encore à un stade précoce (évaluation des besoins, élaboration de concepts, recherche et conception) ne pourraient nécessiter qu'un faible investissement de départ pour stimuler la poursuite du projet. Ces petits investissements pourraient mener à du financement secondaire.
- À l'autre bout du spectre, les prototypes susceptibles de changer la donne et les idées adaptables qui nous permettent d'approfondir notre compréhension des approches sectorielles de nouvelle génération ou de créer des modèles avant-gardistes axés sur les conseils et l'orientation professionnelle auprès des adultes sont aussi les bienvenus.

En règle générale, le financement précoce pourrait ne représenter que 25 000 \$ alors que celui d'une approche à grande échelle dont le potentiel de retombées est exceptionnel pourrait atteindre 2,5 millions de dollars, et pourrait même être bonifié.

Forts de ces lignes directrices générales, nous sommes impatients de recevoir des idées bien conçues qui arrivent livrables, résultats et portée des travaux à un budget réaliste. Les propositions et leur budget seront évalués selon les critères précisés plus loin.

Il est possible qu'au fil des discussions entre le CCF et les soumissionnaires le rythme, la portée et le financement demandé soient réévalués.

En fonction des premières réponses au présent appel de propositions et de la compréhension de l'évolution des besoins et des possibilités de l'écosystème de développement des compétences dans le climat incertain des prochains mois, le CCF continuera à préciser et à ajuster ses critères, et à communiquer régulièrement les modifications.

Critères de sélection

Principaux critères

Voici les critères de sélection s'appliquant à toutes les propositions reçues dans le cadre du présent appel :

- **Pertinence** : La priorité sera accordée aux projets axés sur les populations et les secteurs les plus durement touchés par la crise actuelle.
- **Retombées** : Le projet est susceptible de renforcer la capacité de l'écosystème des compétences, de promouvoir de nouvelles connaissances, de générer et d'évaluer de nouvelles données sur les modèles de développement des compétences et/ou de créer de nouvelles approches pour améliorer l'accès à la formation.
- **Cohérence** : Il existe un lien logique entre les activités proposées et les objectifs du projet; le plan de travail et le budget sont raisonnables, convenables et conséquents.
- **Capacité** : L'organisation responsable (et ses partenaires, le cas échéant) a les compétences, l'expérience, les ressources et les réseaux nécessaires pour mener à bien le projet.
- **Données probantes** : Il doit y avoir apprentissage continu et itération tout au long de la vie du projet. Le plan du projet quant à la production de données probantes correspond à sa question de recherche, au degré d'innovation ou à son réseau.
- **Équité, diversité et inclusion** : Dans sa conception et son exécution, le projet tient compte du point de vue des utilisateurs finaux, plus particulièrement des membres des groupes faisant face à des obstacles.

Autres critères

Given the diversity of projects that will be submitted, FSC will apply appropriate criteria deÉ- tant donné la diversité des projets qui lui seront présentés, le CCF doit appliquer les critères appropriés selon le type de projet et la volonté d'innover. Par conséquent, d'autres critères de sélection s'appliqueront en fonction du type de projet.

Projets d'innovation à l'étape préliminaire

Ce type de projets porte principalement sur la compréhension des besoins, la génération d'idées et/ou les activités de recherche et de conception. Il ne prévoit pas l'exécution ni la mise à l'essai des interventions axées sur le développement des compétences. Voici d'autres critères s'appliquant à ce type de projet :

- Le projet met l'accent sur de nouvelles façons de faire qui n'existent pas encore ou sur l'introduction de nouveaux services ou de nouveaux utilisateurs à la situation actuelle;
- Le projet propose des méthodes et des activités pour faire passer l'innovation proposée à la prochaine étape du cycle; et
- L'organisation responsable (et ses partenaires, le cas échéant) a l'expertise et l'expérience nécessaires pour exécuter les activités de l'étape initiale.

Projets d'innovation à un stade plus avancé

Ces projets prévoient l'exécution et la mise à l'essai d'interventions. Voici les critères supplémentaires qui s'appliquent ici :

- Le projet propose une intervention conçue minutieusement pour répondre à un besoin bien documenté;
- Le projet s'appuie sur une théorie du changement qui montre de quelle manière l'intervention favorisera la résilience et la voie à suivre à la suite de la crise de COVID-19;
- Le projet est susceptible de générer des données probantes concrètes et exploitables sur l'intervention proposée;
- L'organisation responsable (et ses partenaires, le cas échéant) possède une expérience et une expertise dans les interventions de portée et d'ampleur similaires.

Processus de demande et échéances

Il sera possible de présenter son projet dans le cadre du Défi compétences et innovation : protéger le monde du travail de demain contre les secousses du 14 mai 2020 jusqu'au 1 septembre 2020 au moins; les propositions seront examinées en continu.

Pour présenter une demande de financement, il faut remplir le [formulaire en ligne](#) et le [gabarit de budget](#) en pièce jointe.

La décision quant au financement devrait être rendue au plus tard un mois après la date de soumission du projet, le délai maximal pour l'examen et la négociation des options est de huit semaines.

Les recommandations relatives au financement s'appuieront sur une évaluation indépendante effectuée par des vérificateurs externes.

Organisations admissibles

Les propositions peuvent être présentées par une organisation individuelle ou par un partenariat ou un consortium, par exemple :

1. Les organismes à but non lucratif légalement constitués, comme les entreprises sociales sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés;
2. Les établissements d'enseignement postsecondaire financés par l'État;
3. Les associations industrielles et sectorielles;
4. Les associations professionnelles;
5. Les organisations autochtones reconnues comme personne morale;
6. Les conseils d'administration des services sociaux municipaux ou de district;
7. Les organismes à but lucratif (pourvu que le projet soit mené au prix coûtant, sans majoration ni bénéfices);
8. Les particuliers.

Les organismes suivants ne sont pas admissibles :

1. Les gouvernements provinciaux et territoriaux;
2. Les organismes gouvernementaux fédéraux.

Lorsque le projet est présenté en partenariat, il faut nommer une organisation responsable qui agira au nom de tous les partenaires pour la signature de l'entente de financement, la réception et l'administration des fonds, la coordination des activités et entre les intervenants ainsi que les communications avec le CCF pour faire état de l'avancement du projet. Il faut que l'organisation responsable soit une entité canadienne et que les autres soient admissibles en fonction des critères mentionnés précédemment.

Les soumissionnaires peuvent être l'organisation responsable d'une seule proposition, mais peuvent participer à plus d'un projet en tant que partenaires.

Énoncé de politique des trois conseils

L'énoncé de politique des trois conseils (EPTC 2) est un énoncé du gouvernement canadien qui expose les exigences éthiques relatives à la recherche avec des êtres humains. Tous les projets recevant un financement doivent respecter les lignes directrices de l'EPTC 2 et avoir reçu l'approbation d'un comité d'éthique de la recherche reconnu, le cas échéant. Les organisations ne disposant pas d'un tel comité à l'interne peuvent s'adresser au comité d'éthique de la recherche de l'Université Ryerson. Il faut obtenir cette approbation avant de pouvoir entamer le projet.

Devoir de diligence

Le Centre des Compétences futures se réserve le droit de procéder à une vérification approfondie des projets retenus et invités à soumettre une présentation complète.

Cette vérification comprend une évaluation de la santé financière de l'organisation responsable et de ses sources de financement, de l'équipe de gestion de projet, des plans opérationnels et des ressources actuelles.

Le CCF doit également vérifier les références et communiquer avec le gouvernement de la province ou du territoire où seront menées les activités pour l'informer des projets retenus et s'assurer que ceux-ci répondent à des besoins locaux et qu'ils complètent les initiatives en cours.

Au Québec, c'est au bénéficiaire éventuel des fonds octroyés par le CCF qu'il incombe de déterminer si le chapitre M-30 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif s'applique dans son cas. Toute entité visée par cette Loi doit obtenir les autorisations nécessaires avant de pouvoir conclure l'entente. Le Centre agira en fonction de ce qu'aura établi le bénéficiaire concernant le chapitre M-30 et accordera aux promoteurs de projets québécois un délai raisonnable pour l'obtention des autorisations auprès du gouvernement de la province, le cas échéant.

Le CCF collaborera avec les promoteurs retenus pour établir l'entente de projet. En sa qualité d'organisme hôte du Centre, c'est l'Université Ryerson qui signera toutes les ententes.

Confidentialité

Hébergé par l'Université Ryerson, le Centre des Compétences futures est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) selon laquelle chacun a un droit d'accès à un document ou une partie de celui-ci dont l'Université Ryerson a la garde ou le contrôle, sauf dans certains cas. En effet, l'article 17 prévoit des exceptions concernant les documents de tiers qui révéleraient un secret industriel ou d'ordre scientifique, technique, commercial, financier ou ayant trait aux relations de travail, fournis à titre confidentiel, s'il est raisonnable de s'attendre à ce que la divulgation ait pour effet de causer des torts.

Tout secret industriel ou d'ordre scientifique, technique, commercial, financier ou ayant trait aux relations de travail fourni à titre confidentiel au Centre des Compétences futures doit être clairement désigné comme tel. Le Centre présentera un avis avant de donner accès à un document susceptible de contenir des renseignements comme ceux mentionnés à l'article 17 de manière à ce que le parti concerné puisse présenter ses observations au Centre, conformément à la LAIPVP.

Le Centre des Compétences futures est financé par le programme Compétences futures du gouvernement du Canada.

The logo for Canada, featuring the word "Canada" in a serif font with a small red maple leaf icon above the letter 'a'.